

Copie certifiée conforme,
SARAN, le 3 juillet 2024

Le Secrétaire de séance

La Présidente
Maryvonne HAUTIN

Signé manuscritement

Signé manuscritement

Département
du LOIRET

S.I.V.U.
des
IFS

Syndicat
Intercommunal à
Vocation Unique
pour la gestion du
Cimetière des IFS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du COMITÉ SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT SIX JUIN,

A 17h00, le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni à la mairie de Fleury-les-Aubrais, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Présidente.

N° DEL_2024_004

OBJET

Approbation du compte
administratif 2023 du
SIVU des IFS

Etaient présents : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme SICAULT, M. CHAPUIS, M. FOURMONT, Mme BOIS, M. PASSEGUE, membres titulaires,
Mme HAMON, Mme DE CARVALHO, M. METAIS, membres suppléants sans voix délibérative,

Etaient absents, ayant donné pouvoir :
M. KUZBYT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. PIVAIN (Mandataire Mme HAUTIN).

Etaient absents : Mme PREVOT, Mme PEREIRA, M. SILLY, Mme DESNOUES, Mme MOULIN, M. AMSTUTZ.

Nombre de Délégués
en exercice :
9 titulaires, 9 suppléants

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Le comité syndical est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire CHAPUIS, afin de délibérer sur le compte administratif 2023 dressé par Maryvonne HAUTIN, Présidente qui se retire de l'assemblée.

- Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le comité syndical :
- Constate pour cette comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	87 179,83	162 223,82	151 730,41	189 776,00	238 910,24	351 999,82
RESULTATS DE L'EXERCICE		75 043,99		38 045,59		113 089,58
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	73 165,29			25 774,09	73 165,29	25 774,09
RESULTAT DE CLOTURE 2023		1 878,70		63 819,68		65 698,38
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS		0,00				0,00
RESULTATS DEFINITIFS		1 878,70		63 819,68		65 698,38

La Présidente, soussignée, certifie que la convocation du Comité Syndical et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT.

La Présidente

Maryvonne HAUTIN

-:-

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

-:-

Je soussignée, Maryvonne HAUTIN, Présidente du S.I.V.U. des Ifs, certifie que, conformément à l'article L.2131-2 du CGCT, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 4 juillet 2024 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

Copie certifiée conforme,
SARAN, le 3 juillet 2024

Le Secrétaire de séance

La Présidente
Maryvonne HAUTIN

Signé manuscritement

Signé manuscritement

Rapport de présentation du Compte administratif 2023 S.I.V.U.

DES IFS

Le compte administratif 2023 du SIVU des IFS se solde globalement par un résultat excédentaire de **113 089,58 €**. Après reprise des résultats antérieurs, le résultat global est de **65 698,38 €**.

La section d'exploitation révèle un résultat 2023 positif de **38 045,59 € hors résultat N-1**. En cumulant le résultat positif de 2022, **le résultat final de la section d'exploitation est de 63 819,68 €**.

La section d'investissement révèle un résultat 2023 positif de **75 043,99 €**. Après cumul du résultat 2022, le résultat d'investissement s'établit à **1 870,70 €**. La section d'investissement ne comporte pas de reste à réaliser.

L'affectation du résultat au budget supplémentaire sera proposée de la façon suivante :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		189 776,00 €
Dépenses de fonctionnement		151 730,41 €
Résultat de l'exercice	Excédent	38 045,59
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	25 774,09
Résultat de clôture à affecter	Excédent	63 819,68
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023		
Recettes d'investissement		162 223,82
Dépenses d'investissement		87 179,83
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	75 043,99
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Déficit	-73 165,29
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent	1 878,70
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (reste à réaliser)		0,00
Solde des restes à réaliser (Recettes - Dépenses)	Excédent	0,00
Besoin réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE) :		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne R002 du budget N+1)		63 819,68
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE		63 819,68

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R001 - Solde d'exécution
			1 878,70
0	63 819,68		R1068

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier dans le détail des chapitres, les taux de réalisations 2023 et les taux d'évolution.

1. VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les recettes d'exploitation sont réalisées à 105,99% des prévisions, selon le principe de prudence.

Les dépenses d'exploitation sont réalisées à 74,61 % de leur prévision, ce qui permet de dégager un résultat positif pour les investissements futurs.

Recettes d'exploitation	2022	2023			2023/2022	
	Réalisé	Budgété	Total réalisé	% de réalisation	Evolution	Evolution %
70 - Produits des services	60 087,89	48 720,00	60 886,07	124,97%	798,18	1,33%
74- Dotations et participations	198 301,19	121 063,73	121 084,57	100,02%	-77 216,62	-38,94%
75 - Autres produits de gestion	7 080,48	7 335,00	7 335,36	100,00%	254,88	3,60%
77 - Produits exceptionnels	610,00				-610,00	-100,00%
78 - Reprises sur amortissements		470,00	470,00	100,00%	470,00	
S/T	266 079,56	177 588,73	189 776,00	424,99%	-76 303,56	-28,68%
002 - résultat antérieur	18 871,62	25 774,09	25 774,09	100,00%	6 902,47	36,58%
Total	284 951,18	203 362,82	215 550,09	105,99%	-69 401,09	-24,36%

Dépenses d'exploitation	2022	2023			2023/2022	
	Réalisé	Budgété	Total réalisé	% de réalisation	Evolution	Evolution %
011 – charges à caractère général	25 445,46	22 592,86	9 787,18	43,32%	-15 658,28	-61,54%
012 – charges de personnel	109 068,22	91 097,00	91 097,00	100,00%	-17 971,22	-16,48%
65 – autres charges de gestion	1 756,00	7 000,00	0,00	0,00%	-1 756,00	-100,00%
66 – charges financières	26 606,38	25 448,00	25 446,36	99,99%	-1 160,02	-4,36%
67 – charges exceptionnelles	1 002,76	2 098,96	1 098,80	52,35%	96,04	9,58%
68 – Dotations aux amortissements	470,00	500,00	246,96	49,39%	-223,04	-47,46%
OP Réelles	164 348,82	148 736,82	127 676,30	85,84%	-36 672,52	-22,31%
023 – Virement à la section d'investissement	0,00	29 988,00	0,00	0,00%	0,00	
042 – Transferts entre section	22 019,00	24 638,00	24 054,11	97,63%	2 035,11	9,24%
OP Ordre	22 019,00	54 626,00	24 054,11	44,03%	2 035,11	9,24%
Total	186 367,82	203 362,82	151 730,41	74,61%	-34 637,41	-18,59%

Recettes d'investissement	2022	2023			2023/2022	
Chapitre voté	Réalisé	Budgété	Total réalisé	% de réalisation	Evolution	Evolution %
10 – Dotations-fonds divers	93 628,58	135 190,29	138 169,71	102,20%	44 541,13	47,57%
16 – Emprunts et dettes	375 000,00	0,00	0,00		-375 000,00	-100,00%
OP Réelles	468 628,58	135 190,29	138 169,71	102,20%	-330 458,87	-70,52%
021 – Virement de la section d'exploitation		29 988,00				
040 – Transfert entre section	22 019,00	24 638,00	24 054,11	97,63%	2 035,11	9,24%
OP Ordre	22 019,00	54 626,00	24 054,11	44,03%	2 035,11	9,24%
Total	490 647,58	189 816,29	162 223,82	85,46%	-328 423,76	-66,94%

Dépenses d'investissement	2022	2023			2023/2022	
Chapitre voté	Réalisé	Budgété	Total réalisé	% de réalisation	Evolution	Evolution %
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	82 696,87	73 165,29	73 165,29	88,47%	-9 531,58	-11,53%
16 – Emprunts et dettes	60 796,08	69 255,00	69 251,79	113,91%	130 105,13	13,91%
21 – Immobilisations corporelles	41 534,98	47 396,00	17 928,04	43,16%	89 896,00	-56,84%
23 – Immobilisations en cours	378 784,94	0,00	0,00	0,00%	381 198,00	-100,00%
Total	563 812,87	189 816,29	160 345,12	28,44%	757 061,29	-71,56%

2. LA SECTION D'EXPLOITATION

2.a - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Globalement, hors résultat de l'année précédente reporté, les recettes de fonctionnement diminuent de 76 303,56 € soit de 28,68%.

Il convient d'examiner les chapitres dans le détail pour expliquer une telle diminution des recettes.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre évolue de 1,33 % ; 798,18 € en plus ont été encaissés. Les ventes de concessions sont de 10 689 € en 2023 alors qu'elles étaient de 8 991 € en 2022. Les redevances relatives à l'utilisation de caveaux évoluent de 10 % avec une augmentation de 4 461 €.

Le remboursement demandé à Orléans-Métropole, dans le cadre de la convention pour l'utilisation de certains équipements collectifs du cimetière des lfs, est de 1 103,07 € contre 6 512,89 € en 2022. Cela concerne d'une part, la refacturation de la maintenance du portail et d'autre part, des travaux d'installation d'un bouton poussoir et de l'installation d'une horloge pour maintenir le portail en position ouverte sur les heures d'ouverture.

Ce chapitre est, par nature, très fluctuant d'une année sur l'autre.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Pour le SIVU des lfs, ce chapitre concerne en grande partie la participation des trois communes membres, qui est passée de 197 787,76 € en 2022 à 121 063,90 € en 2023. Cette participation complète les recettes de fonctionnement dont a besoin le SIVU pour équilibrer son budget tant en fonctionnement qu'en investissement par l'intermédiaire du virement à la section d'investissement.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre comprend uniquement le loyer que la ville de Saran verse au SIVU des lfs pour l'utilisation du bâtiment technique existant sur le site du cimetière. Le montant du loyer, indexé sur l'indice de référence des loyers est de 7.335,36 € en 2023.

2.b LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Globalement, les dépenses d'exploitation ont diminué de 18,59 % entre 2022 et 2023. Les dépenses réelles diminuent de 22,31 %, représentant une diminution de 36 672 €.

CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre est en diminution de 15 658,28 € par rapport à 2022, soit une baisse de 61,54 %.

Pour l'essentiel, sont en diminution :

- Les contrats de prestations de service (- 6 370 €).
- Les frais d'énergie (- 4 292 €)
- Les concours divers à des tiers (- 3 300 €)

- Les frais d'eau et assainissement (- 900 €)
- La réparation de gros matériel (- 672 €). Après la réparation de la minipelle en 2021, aucune dépense n'a été réalisée en 2022.

Les augmentations concernant le chapitre 011 sont très minimes :

- Les charges d'assurance : + 432 €
- Les frais de maintenance : + 208 € avec l'indexation des prix du contrat.
- Les services bancaires : - 375 € puisque l'an passé, les frais bancaires correspondaient à des frais de dossiers relatifs à mise en place d'un emprunt pour les travaux d'extension du cimetière.

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Ce chapitre enregistre une diminution de 17 971,22 € suite à la dernière révision de la convention entre la ville de Saran et le SIVU des lfs.

CHAPITRE 042 : TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Ce chapitre est composé des dotations aux amortissements qui sont passées de 22 019,00 € en 2022 à 24 054,11 €.

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre concerne essentiellement les rétrocessions de concessions à la demande des familles. Aucune demande n'a été faite en 2023.

Les admissions en non-valeur ou créances éteintes s'élevaient à 1 756 € en 2022. En 2023, le SGC Orléans-Métropole n'a proposé aucun dossier d'admission en non-valeur ou de créances éteintes.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont en baisse de 4,36% puisque le SIVU n'a pas emprunté EN 2023. Pour mémoire, il avait mobilisé un emprunt en 2022, au taux fixe de 1,28 %. Les intérêts de la dette qui s'élevaient à 25 606,38 € en 2022 s'élèvent à 25 446,36 € en 2023.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont de 1 098,80 € pour annulation de titres de recette sur exercice antérieur aux fins de remboursement du trop-perçu de participation de la ville de Fleury-les Aubray.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.a - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 162 223,82 €

Les recettes d'investissement 2023 du SIVU sont composées :

- Du FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement réalisées en N-1 : 65 004,42 €
- De L'affectation du résultat d'exploitation de 2022 : 73 165,29 €
- Des dotations aux amortissements représentant 24 054,11 € (opération d'ordre de section à section)

3.b -LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 160 345,12 €

En 2023, les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 160 345,12 €.

- Le déficit antérieur reporté est de 73 165,29 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 69 251,79 €.
- Le chapitre 21 réalisé à hauteur de 17 928,04 correspond à l'achat de filtres pour les caveaux, de panneaux directionnels et de l'installation d'un bouton poussoir avec horloge pour l'ouverture du portail.
Et enfin 3 737 € correspondent aux travaux de reprise de 5 concessions funéraires.